



Fontainebleau, le 27 octobre 2025
N°2025-509619/ARM/DRHAT/CNSD/EIS/DTSM/D2PSM/NP

NOTE D'ORGANISATION

- OBJET** : Championnat de France militaire de cross-country 2025.
- RÉFÉRENCES** : a) PIA 7.1.1 manuel d'entraînement physique militaire et sportif ;
b) instruction n° 20201001/ARM/SGA/DRH-MD/FM/4 du 13 octobre 2020 ;
c) instruction n° 1700/DEF/DCSSA/PC/MA du 31 juillet 2014 ;
d) directive n° 17615 du 23 décembre 2003 ;
e) arrêté du 24 juillet 2017 ;
f) instruction n° 40908 DEF/EMA/PERF/BORG du 08 janvier 2016 ;
g) note n°2025-500106/ARM/DRHAT/CNSD/EIS/DTSM/D2PSM/NP du 07 janvier 2025 ;
h) note n° 2025-500454/ARM/DRHAT/CNSD/EIS/DTSM/D2PSM/NP du 16 janvier 2025.
- ANNEXES** : Six.

L'officier général commissaire aux sports militaires, commandant le Centre national des sports de la Défense (CNSD) confie l'organisation du championnat de France militaire (CFM) de cross-country 2025 au 48^e régiment de transmission (48^e RTRS) d'Agen (47).

Cette compétition se déroule les 26 et 27 novembre 2025 dans les limites de la garnison d'Agen.

La présente note a pour but de définir les modalités pratiques de déroulement de cette compétition.

Pour le commandant du CNSD et par délégation,
le colonel Jean-Baptiste Gruet
commandant l'École interarmées des sports,

ANNEXE I

MODALITÉS D'ORGANISATION

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

1.1. Généralités

Le championnat de France militaire de cross-country dont l'organisation est confiée au 48^e régiment de transmissions (48^e RTRS), se déroule les **26 et 27 novembre 2025** dans la garnison d'Agen (47). L'accueil s'effectue au centre d'animation de la Bartère (Rue des Thermes - 47700 Casteljaloux).

1.2. Responsabilités

ADJ Lamour Jérém Responsable de l'organisation Cellule EPMS (48 ^e RTRS)	PNIA : 865.471.96.47 Courriel : jeremy.lamour@intradef.gouv.fr
ADC Simond Christophe Conseiller technique militaire (CTM) DTSM (CNSD)	Tél : 01.79.91.60.44 Courriel : christophe.simond@intradef.gouv.fr

2. CONCURRENTS ET ACCOMPAGNATEURS

La participation au championnat de France militaire est réservée aux seuls militaires d'active et de réserve des trois armées, de la gendarmerie et des directions et services du ministère des armées.

2.1. Sélection par armées

Les états-majors des armées, la direction générale de la gendarmerie nationale et les directions des autres services du ministère des armées adresseront par message, **avant le mardi 11 novembre 2025**, la liste de leurs participants en respectant les quotas figurant dans l'annexe V, à l'ADC Christophe SIMOND, conseiller technique militaire (CTM) (christophe.simond@intradef.gouv.fr).

Ces listes peuvent être complétées de personnels en « liste d'attente ».

Ces listes sont adressées sous le format EXCEL suivant :

ARMEE	GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION	Année Naissance	CATEGORIE	EQ/IND
TERRE	SCH	TAXI	JO	48 RT	1985	MH1	IND

La diffusion vers les sélectionnés est assurée par les conseillers techniques de chaque armée et les points de contacts des directions et services.

Ces derniers fournissent aux personnels sélectionnés le code nécessaire à l'inscription.

2.2. Participation

Les participants (concurrents uniquement) doivent effectuer leur inscription en ligne sur le site « engage-sport » **avant le mardi 11 novembre, 23H59**, conformément aux modalités d'inscription détaillées dans l'annexe IV.

L'organisateur n'accepte aucune inscription de concurrent en dehors de cette procédure. Sous couvert du CNSD/DTSM, le CTM est seul habilité à soumettre à la décision du commissaire au sport militaire les inscriptions « hors procédure ».

IMPORTANT

Chaque compétiteur devra être en possession de :

- **sa carte d'identité militaire à jour ou d'un certificat de présence au corps;**
- sa carte Vitale ;
- **un certificat médico-administratif d'aptitude** (modèle 620-4*/1) précisant l'absence de contre-indication à la pratique de l'EPMS ou l'aptitude médicale au CCPM. Ce certificat remis à l'occasion de la visite médicale périodique (VMP), devra obligatoirement être en cours de validité.

Seuls ces documents feront foi.

Les cartes d'identité militaire ne seront restituées aux concurrents qu'à l'issue de la compétition.

La non-présentation de ces documents entraînera automatiquement l'élimination du concurrent.

3. SEJOUR

3.1. Accueil

Un livret d'accueil est téléchargeable sur le site d'inscription en ligne.

La cellule EPMS du 48^e RTRS accueille les compétiteurs sélectionnés, le mercredi 26 novembre 2025 à partir de 13h00, au centre d'animation de la Bartère (Rue des Thermes 47700 Casteljaloux).

Un accueil est assuré **en gare SNCF de Marmande**, le mercredi 26 novembre 2025, à partir de 13h00, en fonction des demandes exprimées lors de la procédure d'inscription.

Aucun accueil n'est assuré pour le personnel arrivant en dehors de la date et de l'horaire d'accueil en gare.

Tous les compétiteurs doivent être présents le mercredi 26 novembre 2025 avant 17h00.

3.2. Réunion technique

La réunion technique se déroule au centre d'animation de la Bartère, le mercredi 26 novembre 2025 à 18h00.

Les CTS, capitaines d'équipes et concurrents individuels doivent impérativement assister à cette réunion.

3.3. Hébergement – Restauration

Les compétiteurs, l'équipe d'organisation et les officiels sont logés sur plusieurs site d'hébergements à Casteljaloux. Chaque participant devra amener son couchage (**couette et coussin non fournis**).

- Les chalets du Lac (680 all des cigales - 47700 Casteljaloux) ;
- Résidence GOELIA (Rte de mont de Marsan - 47700 Casteljaloux) ;
- Village vacances la Taillade (319 chemin vert - 47420 Pompogne).

Compte tenu du nombre d'hébergement aucun accompagnateur ne pourra bénéficier d'un logement fourni par l'organisation.

La répartition des logements en fonction des armées est à la charge de l'organisation.

Les repas ont lieu au centre d'animation de la Bartère (Rue des Thermes - 47700 Casteljaloux). Ils sont à la charge de l'organisation pour le repas du mercredi soir, le petit-déjeuner et le repas de clôture du jeudi midi.

3.4. Retour vers les garnisons

Le retour vers les garnisons s'effectue à l'issue de la cérémonie de clôture.

3.4. Carburant

Le 48^e RTRS n'est pas en mesure de proposer un complément en carburant, prévoir une carte carburant.

4. TENUE

Pour la cérémonie de clôture, tous les participants seront en tenue militaire de cérémonie avec décorations en barrettes et **sans coiffe**.

La tenue officielle est la tenue militaire d'armée de cérémonie avec barrettes de décorations :

- pour l'armée de Terre : tenue 21B (vareuse, pantalon ou jupe, chemise blanche, cravate) ;
- pour la Gendarmerie nationale : tenue 12 (vareuse, pantalon ou jupe, chemise blanche, cravate) ;
- pour l'armée de l'Air et de l'Espace : tenue 21 (veste, pantalon ou jupe, chemise blanche, cravate) ;
- pour la Marine nationale : tenue 2B (vareuse, pantalon ou jupe, chemise blanche).

Le port du survêtement (même d'unité) lors de la cérémonie est **strictement interdit**.

La participation à la cérémonie de clôture de tous les concurrents **sans exception** est **obligatoire**. A l'exception de cette cérémonie, les participants seront autorisés à revêtir le survêtement de leur armée ou de leur unité d'appartenance.

Pour la tenue de compétition, les concurrents se conforment au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

5. PROGRAMME

Voir annexe II.

6. ORGANISATION TECHNIQUE

L'épreuve s'organise conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme et suivant les prescriptions du règlement particulier du championnat de France militaire (cf. annexe V).

6.1. Composition du jury technique

Afin de contrôler la régularité du championnat, un jury technique sera constitué comme suit :

- Président : le commissaire aux sports militaires ou son représentant ;
- Membres :
 - ADC Simond Christophe, conseiller technique militaire ;
 - ADJ Lamour Jérémy, organisateur du 48^e RTRS ;
 - Deux athlètes volontaires ou tiré au sort ;
 - un médecin, uniquement dans le cas d'une décision médicale.

6.2. Rôle du jury

Son rôle est précisé dans la note des règlements des championnats de France militaires au paragraphe 2.2.2 du document cité en référence (g).

7. SOUTIEN MEDICAL

Le médecin-chef des services, commandant l'antenne médicale d'Agen met en place le dispositif nécessaire pendant toute la durée de la compétition.

Contrôle antidopage

Il peut avoir lieu, soit à l'entraînement, soit au moment de la compétition. Il peut être effectué de manière inopinée ou prévu lors de la réunion technique. L'organisateur doit s'assurer du bon déroulement de ce contrôle en mettant à la disposition du médecin contrôleur des locaux appropriés

individualisés et un personnel désigné pour le piloter pendant son séjour sur le site. Il est rappelé que le médecin contrôleur doit présenter son accréditation et sa lettre de mission émanant de l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD).

8. DISPOSITION FINANCIÈRES

Le responsable du CFM assure l'organisation matérielle et logistique du championnat et notamment les devis auprès des fournisseurs ainsi que les achats.

Les dépenses prévues dans le domaine de l'hébergement/restauration et matériels techniques sont à la charge du CNSD conformément au budget prévisionnel transmis par l'organisateur. L'organisateur doit transmettre toutes ses demandes d'achats au plus tard un mois avant l'échéance au MAJ Thomas Descaux (thomas.descaux@intradef.gouv.fr) qui effectuera les démarches auprès de la cellule finance du CNSD.

Les frais d'hébergement et d'alimentation des concurrents identifiés sur la liste des participants, de l'organisation, des conseillers techniques, des officiels civils et représentants du CNSD, pour la durée de la compétition, sont pris en compte par l'organisateur.

Pour les autres personnels (accompagnateurs, conducteurs, concurrents hors quota...), les frais de restauration et d'hébergement restent à la charge des unités respectives.

En ce qui concerne les frais de déplacement de l'ensemble des participants sur les trajets garnison/site de compétition aller et retour, **les indemnités demeurent à la charge des armées ou des corps d'appartenance.**

9. CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Les résultats officiels et définitifs sont proclamés lors de la cérémonie de clôture du championnat. Les médailles sont fournies par la DTSM lors du championnat (cf. annexe V).

10. COUVERTURE PHOTO-VIDEO

L'organisateur assure les prises de vue photo et vidéo durant toute la compétition et la cérémonie de remise des récompenses.

Il est chargé de réaliser quelques clichés de la compétition : une photo d'équipe, photos des athlètes pendant la compétition et photos des podiums. Les photos et vidéos sont à transmettre à l'issue aux adresses suivantes :

- juliette.bosisio@intradef.gouv.fr ;
- sportsdefensecom@gmail.com .

Il appartient également à l'organisateur de transmettre un article, avec des photographies, aux médias locaux, aux SIRPA d'armées ainsi qu'au CNSD (sportsdefensecom@gmail.com) pour alimenter sites internet, magazines et réseaux sociaux.

Le personnel des unités soumises à l'anonymat doit se manifester en amont du championnat à l'organisateur.

11. RÉSULTATS

Le chronométrage est assuré par la société ATS SPORT.

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont remis au représentant de la DTSM et au CTM qui se charge de les publier sur le site d'inscription en ligne.

Ils sont également transmis le jour même par messagerie aux adresses suivantes :

- gabriel.bec@intradef.gouv.fr ;
- thomas.descaux@intradef.gouv.fr ;
- communication@sports.defense.gouv.fr ;
- juliette.bosisio@intradef.gouv.fr ;
- sportsdefensecom@gmail.com.

La cellule communication du CNSD se chargera de la mise en ligne des résultats et photographies sur le site internet (<https://www.terre.defense.gouv.fr>), sur le site intradef (<https://portail-cnsd.intradef.gouv.fr>) et sur les réseaux sociaux du CNSD.

12. COMPTE RENDU

Il est demandé à l'organisateur de bien vouloir adresser au CDT Erwan Lebrun (erwan.lebrun@intradef.gouv.fr) ainsi qu'au LTN Gabriel Bec (gabriel.bec@intradef.gouv.fr) et au MAJ Thomas Descaux (thomas.descaux@intradef.gouv.fr) un compte-rendu sur le déroulement de la compétition auquel seront joints les résultats détaillés et le bilan financier.

ANNEXE II

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE DE CROSS-COUNTRY 2025

Mercredi 26 novembre

- A partir de 13h00 : Accueil des participants en gare de Marmande et au centre d'animation de la Bartère (Rue des Thermes 47700 Casteljalous).
- 15h00 – 17h00 : Ouverture des circuits du CFM pour reconnaissance ;
- 18h00 : Réunion technique ;
- 19h30 : Repas au centre d'animation de la Bartère (Casteljalous).

Jeudi 27 novembre

- 06h00 à 08h30 : Petit déjeuner au centre d'animation de la Bartère ;
- 08h30 : Cross LONG, 9600m ;
- 09h30 : Cross MASTERS, 9600m ;
- 10h30 : Cross FEMININ, 7200m ;
- 11h30 : Cross COURT, 4800m ;
- 12h30 : Relais MIXTE, 4 x 1200m ;
- 14h00 : Cérémonie des récompenses ;
- 14h30 : Repas de clôture au centre d'animation de la Bartère ;
- 16h00 : Dépose en gare selon besoins exprimés ;
- Retour garnison : Liberté d'action à l'issue du repas.

ANNEXE III

PLANS

Situation





ACCUEIL

Salle de la Bartère
Rue d'Auba
47700 CASTELJALOUX



- Retrait dossards
- Hébergements
- Informations



L'HÉBERGEMENT



Résidence GOELIA
Rte de Mont de Marsan,
47700 Casteljaloux



Les Chalets du Lac
680 All. des Cigales,
47700 Casteljaloux



Village Vacances La Taillade
319 chemin vert,
47420 Pompogne



**Draps
Non fournis**



The map shows the town of Casteljaloux and the surrounding area. Three red dots mark the locations of the accommodation sites: 'Goelia, les Demeures du Lac' (near the center), 'Les chalets du Lac' (south of the center), and 'Village Vacances La Taillade' (further south). The map also shows various roads, rivers, and other landmarks.

GRANDE BOUCLE 3200m

Cross LONG X 3 = 9600m

Cross MASTERS x 3 = 9600m



MOYENNE BOUCLE 2400m

Cross féminin x 3 = 7200m

Cross COURT x 2 = 4800m



PETITE BOUCLE 1200m

Relais mixte 4 x 1200m

Ordre 2025 H - F- H- F



ANNEXE IV

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RESERVATION

Afin d'accueillir au mieux les concurrents et leurs accompagnateurs, les différentes réservations et inscriptions se feront **uniquement** par voie électronique sur le site « **www.engage-sport.com/cfm-cross-2025**».

Il est **obligatoire** de fournir une adresse mail et un numéro de téléphone personnels pour faciliter les échanges concernant la validation de l'inscription.

Les participants (concurrents et accompagnateurs) devront effectuer leur inscription en ligne sur le site **avant le mardi 11 novembre 2024, 23h59**.

Lors de l'inscription, les participants devront transférer vers le site leur justificatif d'**aptitude médicale**.

Les participants inscrits s'engagent à participer sous le couvert de l'autorité militaire dont ils dépendent.

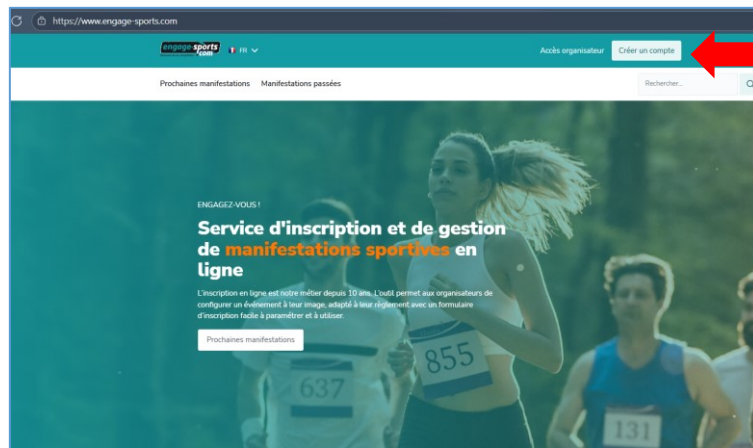
Les personnels des unités soumises à la protection des identités appliqueront les règles en vigueur et prendront contact avec le CTM (christophe.simond@intradef.gouv.fr). [Arrêté relatif au respect de l'anonymat de militaires et de personnels civils du ministère de la défense du 7 avril 2011].

Procédure d'inscription

Temps 1 : localiser le site



Temps 2 : création d'un compte





Créer un compte Engage-sports

Identifiant (ou pseudo) *

Saisi en minuscules, sans espace ni accents. Tiret bas (du 8) accepté

Mot de passe *

Pour votre sécurité votre mot de passe doit remplir les critères suivants :

✓ Minimum 8 caractères	✓ 1 Majuscule	✓ 1 Caractère spécial (#?!@\$%^&*~_)
✓ 1 Minuscule	✓ 1 Chiffre	

Mot de passe (vérification) *

Civilité *

Prénom *

NOM *

Adresse électronique *

Date de naissance *

Format des dates : jj/mm/aaaa

Téléphone mobile *



Se connecter • Engage-sports

Si vous n'en avez pas encore, vous pourrez créer (activer) très facilement votre espace personnel à l'issue de votre inscription. Vous retrouverez ainsi toutes vos inscriptions et vos documents téléchargeables bien organisés ainsi que d'autres services.

Nom d'utilisateur *

Mot de passe :

[Problème de connexion ?](#)

[Connexion à mon espace](#)

[Créer un compte](#)

Temps 3 : recherche de la manifestation

FR▼AccueilMessagesMon panierMon espace

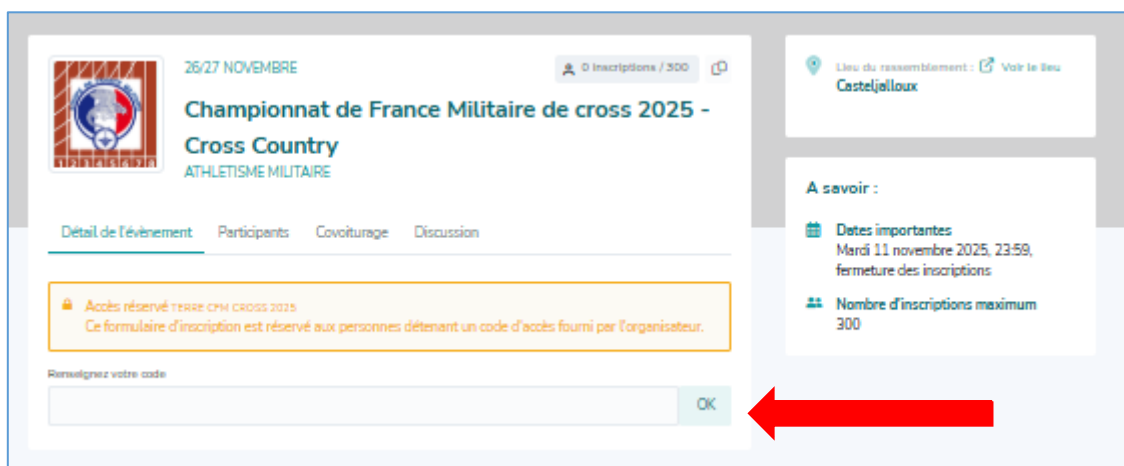
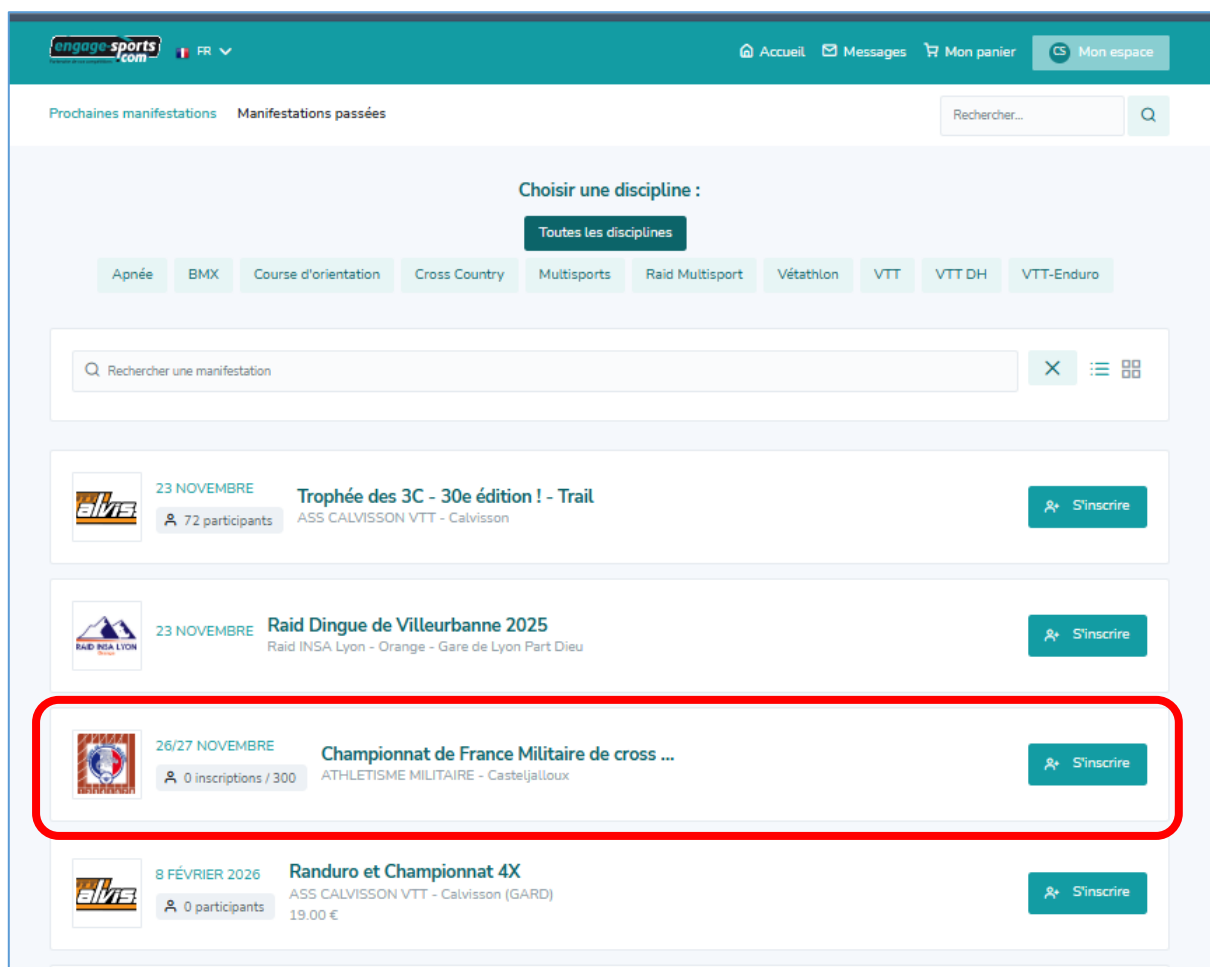
[Prochaines manifestations](#)[Manifestations passées](#)

Mon calendrier 2025

[Tout voir](#)

Recherchez une manifestation et construisez votre calendrier

[Chercher une manifestation](#)



Les codes permettant d'effectuer l'inscription seront fournis aux participants par les CTS d'armées responsables de la sélection de leurs personnels.

- Terre : ADC Johan Latruwe joan.latruwe@intrade.gov.fr
- Gendarmerie : COL Eric Monti eric-a.monti@gendarmerie.interieur.gov.fr
- Air : ADC Thierry Guibault thierry.guibault@intrade.gov.fr
- Marine : MT Nicolas Baudry nicolas1.baudry@intrade.gov.fr

Les candidats des directions et services du ministère des armées prendront directement contact avec le CTM, christophe.simond@intrade.gov.fr pour obtenir leurs codes d'inscription.

Temps 4 : formulaire d'inscription



26/27 NOVEMBRE

Championnat de France Militaire de cross 2025 -
Cross Country
ATHLETISME MILITAIRE

0 inscriptions / 300

Lieu du rassemblement : [Voir le lieu](#)
Casteljaloux

Participant

Inscription

Confirmation

Combien de participants souhaitez-vous inscrire ? *

Combien de participants souhaitez-vous inscrire ? *

1

Inscription du participant Christophe SIMOND

SIMOND Christophe

Civilité *

Monsieur

Prénom *

Christophe

NOM *

SIMOND

Adresse électronique *

csmd.comp.international@gmail.com

Date de naissance *

26/01/1967

Format des dates : jj/mm/aaaa

Téléphone mobile *

+33664271793

☐ * Les informations vous concernant et les adresses électroniques soumises ne sont jamais cédées à des tiers et ne sont utilisées que par les organisateurs pour les manifestations auxquelles vous participez.

Continuer →



26/27 NOVEMBRE

Championnat de France Militaire de cross 2025 -
Cross Country
ATHLETISME MILITAIRE

0 inscriptions / 300

Lieu du rassemblement : [Voir le lieu](#)
Casteljaloux

Participant

Inscription

Confirmation

Êtes-vous blessé ? *

☐ Oui ☒ Non

COURS *

.....

ADRESSE *

.....

APPELATION *

.....

Exemples :
CHOU PONTAINBLEAU
RAY CHARLES DE BAULLE
SAILL SAINT OZIER
RS ARA / BT SERVINO

GRADE *

.....

Abbréviations uniquement :
PVI
ADC
MICH

TRANSPORT *

.....

ACCUEIL DARE MARMANDE *

☐ Oui ☒ Non

DEPOSE DARE MARMANDE *

☐ Oui ☒ Non

HEBERGEMENT NUIT 26/11 *

.....

DINER 26/11 *

.....

PDI 27/11 *

.....

VOLONTARIAT RELAIS NEXTE *

.....

Êtes-vous volontaire pour participer au relais mixte au sein d'une équipe d'armée ou d'une équipe composée sur place

S'inscrire

Téléchargement de licence obligatoire pour licenciés FFA uniquement



26/27 NOVEMBRE

0 inscriptions / 300

Championnat de France Militaire de cross 2025 - Cross Country
ATHLETISME MILITAIRE

Participant

Inscription

Confirmation

Etes-vous licencié ? *

☒ Oui

☐ Non

Merci de télécharger votre licence

Choisir un fichier

Aucun fichier n'a été sélectionné

Lieu du rassemblement : Voir le lieu

Casteljalloux

A savoir :

Dates importantes

Mardi 11 novembre 2025, 23:59, fermeture des inscriptions

Nombre d'inscriptions maximum

300

Téléchargement d'un PPS pour les non-licenciés



26/27 NOVEMBRE

0 inscriptions / 300

Championnat de France Militaire de cross 2025 - Cross Country
ATHLETISME MILITAIRE

Participant

Inscription

Confirmation

Etes-vous licencié ? *

☐ Oui

☒ Non

Merci de télécharger votre attestation relative à l'état de santé *

Choisir un fichier

Aucun fichier n'a été sélectionné

Attention : merci de fournir votre attestation relative à l'état de santé complétée et signée

Lieu du rassemblement : Voir le lieu

Casteljalloux

A savoir :

Dates importantes

Mardi 11 novembre 2025, 23:59, fermeture des inscriptions

Nombre d'inscriptions maximum

300

<https://pps.athle.fr>

https://pps.athle.fr

Se connecter Créer mon espace

ATHLE PPS
PARCOURS PREVENTION SANTE

Parcours de Prévention Santé

La FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

Indiquez la date de votre prochaine course

Date de la course

Le PPS est valable pendant 3 mois.

Suivant

En utilisant le Parcours de Prévention Santé vous acceptez les conditions d'utilisation. Consultez la politique de confidentialité.





🇫🇷 Français

ATHLÉ
PPS
PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ

Merci d'avoir complété le Parcours de Prévention Santé !

Attestation PPS numéro :
P7ECC162E59

Télécharger votre attestation

Votre attestation PPS est valide jusqu'au 16/01/2026.
Vous allez recevoir une confirmation par email à l'adresse
chris.arvipa@gmail.com.

👤 **Créez dès à présent votre espace personnel**

Votre espace personnel vous offre une identification facilitée, le téléchargement de l'attestation en cours de validité et un historique des PPS réalisés.

Créer mon espace personnel

PARCOURS DE PRÉVENTION SANTÉ



Nom
SIMOND

Prénom
Christophe

Date de naissance
26/01/1967

Sexe
Masculin

Numéro de PPS
P7ECC162E59

Valable jusqu'au
16/01/2026

Objet : Parcours de Prévention Santé

Par la présente, la Fédération Française d'Athlétisme atteste que le participant a effectué le Parcours Prévention Santé conformément à sa réglementation.

Il est rappelé aux organisateurs de manifestations d'athlétisme que pour l'inscription à une manifestation sportive, le Parcours de Prévention Santé doit avoir été effectué par la personne qui demande son inscription dans les trois mois qui précèdent la date de la manifestation sportive concernée.

Fait à Paris, le 16/10/2025

La Fédération Française d'Athlétisme

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME



26/27 NOVEMBRE

9 Inscriptions / 300

Championnat de France Militaire de cross 2025 - Cross Country
ATHLÉTISME MILITAIRE

Participant

Inscription

Confirmation

Prévenez-vous Simond ? *

☐ Oui

☒ Non

Merci de télécharger votre attestation relative à l'état de santé *

Choisir un fichier

PPS SIMOND.pdf

Attention - merci de fournir votre attestation relative à l'état de santé complétée et signée

COURSE *

CROSS MASTERS

ARRIVÉE *

TRONC

APPRECIATION *

CROSS FONTAINEBLEAU

Exemples :
CROSS FONTAINEBLEAU
BAU CHARLES DE FONTAINEBLEAU
BAU SAINT LOUIS
RD AREA / BT SERVICE

ORACLE *

ADIC

Abbréviation uniquement :
FVL
ADIC
MBCN

TRANSPORT *

ROUTE

ACCUSE D'ARRIVÉE *

☐ Oui

☒ Non

DRIFTER D'ARRIVÉE *

☐ Oui

☒ Non

MESUREMENT ALIT 2011 *

OUI

DINER 2011 *

OUI

POI 2011 *

OUI

VOLONTARIAT RELAIS MIXTE *

OUI

Prévenez-vous volontaire pour participer au relais mixte au sein d'une équipe d'arrivée ou d'une équipe composée sur place

S'inscrire

Lieu du rassemblement : **Casteljalloux**

Voir le lieu

A savoir :

Dates importantes

Mardi 11 novembre 2025, 23:59, fermeture des inscriptions

Nombre d'inscriptions maximum

300

Temps 5 : validation de votre inscription

26/27 novembre / Casteljalloux

Christophe SIMOND

TERRE CFM CROSS 2025 - Cross Country

Non terminé

Mon inscription

Noms	Quantité	Prix unitaire	Total
COURSE CROSS MASTERS			
ARMEE TERRE			
AFFECTATION CNSD FONTAINEBLEAU			
GRADE ADC			
TRANSPORT ROUTE			
ACCUEIL GARE MARMANDE Non			
DEPOSE GARE MARMANDE Non			
HEBERGEMENT NUIT 26/11 OUI			
DINER 26/11 OUI			
PDI 27/11 OUI			
VOLONTARIAT RELAIS MIXTE OUI			
Certificat médical (fichier)			

Merci de cliquer pour valider définitivement votre panier

26/27 NOVEMBRE

Championnat de France Militaire de cross 2025 - Cross Country

TERRE CFM CROSS 2025

ATHLETISME MILITAIRE

1 inscriptions / 300

Lieu du rassemblement : Voir la carte

Casteljalloux

Annuler mon inscription

Demandeur une modification

Si vous souhaitez modifier votre inscription, envoyez un message à l'organisateur.

Contacteur l'organisateur

A savoir :

Dates importantes

Mardi 11 novembre 2025, 23:59, fermeture des inscriptions

Nombre d'inscriptions maximum 300

Détail de l'événement

Mes inscriptions

Participants

Couverture

Discussion

NB463197 - Christophe SIMOND

Mon inscription

Nom de participant : Christophe SIMOND

Crée le : 16/10/2025 - 10:35

Engagement offert par l'organisateur

Status :

Inscrit

 En attente de validation par l'organisateur

COURSE : CROSS MASTERS

ARMEE : TERRE

AFFECTATION : CNSD FONTAINEBLEAU

GRADE : ADC

TRANSPORT : ROUTE

ACCUEIL GARE MARMANDE : Non

DEPOSE GARE MARMANDE : Non

HEBERGEMENT NUIT 26/11 : OUI

DINER 26/11 : OUI

PDI 27/11 : OUI

VOLONTARIAT RELAIS MIXTE : OUI

Certificat médical : certificat_medical_16-10-2025.pdf

Modifier

20/32

Vous recevez un mail récapitulatif

Championnat de france militaire de cross 2025 - 26 : vous êtes inscrit

Boîte de réception x

Engage-Sports <ne-pas-repondre@engage-sports.com>

À moi

10:36 (il y a 0 minute)

☆ 😊 ↶

Bonjour Christophe SIMOND,

Votre numéro de commande est le NB463197, vous trouverez le détail ci-dessous.

Inscription



26/27 novembre / Casteljalloux
Christophe SIMOND
TERRE CFM CROSS 2025 - Cross Country

Votre inscription a été enregistrée et vous recevrez un message dès que l'organisateur l'aura validée.

Voir/Modifier l'inscription

Noms	Quantité	Prix unitaire	Total
COURSE CROSS MASTERS			
ARMEE TERRE			

Temps 6 : validation de votre inscription par le CTM

Vous recevez un mail de confirmation

Championnat de france militaire de cross 2025 - 26 : vous êtes inscrit

Boîte de réception x

Engage-Sports <ne-pas-repondre@engage-sports.com>

À moi

10:36 (il y a 0 minute)

☆ 😊 ↶

Bonjour Christophe SIMOND,

Votre numéro de commande est le NB463197, vous trouverez le détail ci-dessous.

Inscription



26/27 novembre / Casteljalloux
Christophe SIMOND
TERRE CFM CROSS 2025 - Cross Country

Votre inscription a été enregistrée et vous recevrez un message dès que l'organisateur l'aura validée.

Voir/Modifier l'inscription

Noms	Quantité	Prix unitaire	Total
COURSE CROSS MASTERS			
ARMEE TERRE			



Voici la confirmation de votre engagement.

Résumé de l'inscription :

Inscription pour **Christophe SIMOND** (26 Jan 1967)

cnsd.comp.internationales@gmail.com

Vous vous êtes inscrit le 16/10/2025 à 10:36

Numéro de commande	NB463197
Cross Country	Championnat de France Militaire de cross 2025 - TERRE CFM CROSS 2025
Date	26/27 novembre
Lieu	Casteljalloux

COURSE	CROSS MASTERS
ARMEE	TERRE
AFFECTATION	CNSD FONTAINEBLEAU
GRADE	ADC
TRANSPORT	ROUTE
ACCUEIL GARE MARMANDE	Non
DEPOSE GARE MARMANDE	Non
HEBERGEMENT NUIT 26/11	OUI
DINER 26/11	OUI
PDJ 27/11	OUI
VOLONTARIAT RELAIS MIXTE	OUI

Propulsé par engage-sports.com • Le partenaire de vos compétitions

ANNEXE V

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE DE CROSS COUNTRY 2025

1. GÉNÉRALITÉS

Les compétitions nationales militaires interarmées de cross-country comprennent 5 épreuves :

- seniors masculins cross court (- 40 ans, nées en 1986 et après): 4 à 5 km.
- seniors masculins cross long (- 40 ans, nées en 1986 et après): 8 à 10 km.
- masters 1 masculins (40/49 ans, nés de 1976 à 1985) et masters 2 masculins (50/59 ans, nés en 1975 et avant) : 8 à 10 km ;
- seniors féminins (- 40 ans), masters femmes (nées en 1985 et avant): 8 à 10 km.
- Relais mixte (4 x 1500 à 2000m), équipes d'unité et équipes open composées la veille lors de la réunion technique, ordre 2025 **H – F- H - F**.

L'âge pris en compte est celui atteint dans l'année du championnat.

2. PARTICIPATION

Sont seuls autorisés à participer les personnels d'active et de réserve de la gendarmerie, des trois armées et des grandes directions et services du Ministère des Armées, dans la limitation de 1 réserviste par équipe d'unité.

Les participants doivent pouvoir justifier de leur statut par le biais d'une carte d'identité militaire ou de la carte professionnelle pour les personnels de la gendarmerie.

La Directive N° 269/ARM/SSA/DMF/DIVMET/NP du 10 avril 2025 fixe la durée de validité des VMP pour une durée maximum de 48 mois sauf mention particulière.

Les intéressés doivent être en possession d'un certificat médico-administratif d'aptitude (modèle 620-4*/1) précisant l'absence de contre-indication à la pratique de l'EPMS ou l'aptitude médicale au CCPM. Ce certificat remis à l'occasion de la visite médicale périodique (VMP), devra **obligatoirement dater de moins de quatre ans à mois échu**. (exemple : CMA daté du 14/11/23 valable jusqu'au 30/11/27)

La chaîne administrative d'accueil donnera lieu à un contrôle des identités des participants.

Une pièce d'identité (civile ou militaire) est conservée par les organisateurs pendant toute la durée de la compétition et rendue à l'issue de la cérémonie de clôture.

Les participants doivent détenir un deuxième document d'identité (CNI – PASSEPORT- Permis de conduire) afin de pouvoir justifier leur identité en cas de contrôle anti-dopage.

2.1. Sélection

Afin de donner la priorité aux participants, aucun accompagnateur ne pourra bénéficier d'un hébergement mis à disposition par l'organisation, hébergement et restauration obligatoire dans le secteur privé à charge des intéressés ou des formations d'appartenance.

La sélection est effectuée par chaque état-major d'armée, la direction de la Gendarmerie nationale et les directions des autres services en fonction des places attribuées par la DTSM du CNSD, comme indiqué dans le tableau ci-après.

			TERRE	GENDARMERIE	AAE	MARINE	AUTRES
Féminines		90	24	24	22	10	10
Masters		80	24	22	20	10	4
Séniors	190	Court	80	24	22	20	10
		Long	110	33	30	27	12
TOTAL		360	105	98	89	42	26

Les personnels appartenant à la chaîne soutien peuvent participer dans les quotas attribués à leur armée d'origine ou dans les quotas définis pour les autres organismes en adressant leurs demandes d'inscription à l'ADC Christophe Simond (christophe.simond@intradef.gouv.fr) conseiller technique militaire, qui valide leur participation sous couvert du CNSD/DTSM.

Les personnels « autres organismes » s'inscrivent directement auprès de l'ADC Christophe Simond, conseiller technique militaire, qui valide leur participation sous couvert du CNSD/DTSM.

Ces modalités spécifiques nécessitent néanmoins une inscription sur le site « engage-sport » (Annexe IV).

2.1.1. Ajustement des sélections

Les trois armées et la Gendarmerie nationale peuvent, **sans dépasser** les quotas globaux qui leur sont attribués, ajuster leur sélection dans chaque catégorie (ex : des places attribuées dans la catégorie sénior hommes peuvent être redistribuées dans une autre catégorie).

La répartition équipes/individuels est de la responsabilité des ADS.

Les trois armées et la Gendarmerie nationale constitueront une « liste complémentaire » destinée à pallier les défections. Ces remplacements se feront dans un premier temps, armée par armée, puis au bénéfice du restant de la liste complémentaire.

2.1.2. Participation du corps organisateur

Si l'unité organisatrice n'a pas normalement gagné sa sélection au cours des étapes intermédiaires (nationaux d'armées ou régionaux), elle peut, hors quotas, présenter au championnat de France militaire :

- 1 équipe de cross long ;
- 1 équipe de cross court ;
- 1 équipe féminine ;
- 1 équipe de vétérans hommes.

Seuls les individuels devront avoir obtenu réglementairement leur sélection pour être autorisés à participer.

2.1.3. Participation individuelle

A l'exception du Relais Mixte, chaque coureur ne peut participer à plus d'une course pendant le même championnat. En particulier, il est interdit pour un concurrent de doubler « cross court » et « cross long ».

2.1.4. Participation par équipes

Une formation ne peut présenter qu'une équipe par catégorie et par course.

Les équipes sont composées de la manière suivante :

- **cross long seniors masculins : équipe de 4 athlètes au maximum, classement sur les 3 premiers (modification de règlement) ;**
- cross court seniors masculins : équipe de 4 athlètes au maximum, classement sur les 3 premiers ;
- cross féminines : équipe de 4 athlètes au maximum, classement sur les 3 premières ;

- cross masters masculins : équipe de 4 athlètes au maximum, classement sur les 3 premiers.

Aucune équipe ne pourra comporter plus d'un réserviste.

Les formations peuvent changer la composition d'une équipe jusqu'à la réunion technique (délai ultime) sous réserve de présenter aux organisateurs l'ensemble des documents administratifs obligatoires.

A cet effet, chaque responsable d'équipe a la responsabilité de vérifier les renseignements (*grade, nom, prénom, catégorie, course, équipe ou individuel*) qui figurent sur le document récapitulatif qui lui sera remis lors de la chaîne de récupération des dossards.

Tous les changements devront être signalés sur ce document unique signé qui sera conservé par l'organisateur et fera foi pour toute réclamation.

Pour la Gendarmerie nationale, les équipes pourront être composées par du personnel appartenant à la même région de Gendarmerie. Les équipes formées sous l'égide du CEGN seront prioritairement composées de personnels appartenant à la même école.

Pour la Marine nationale, les équipes pourront être composées par du personnel appartenant au même arrondissement maritime.

2.2. Catégories

2.2.1. Masculins

Trois courses sont organisées :

- Cross court ;
- Cross long ;
- Cross masters.

Le nombre limité de Masters 2 ne justifie pas l'organisation d'une course unique. De ce fait les masters 1 et 2 participeront à la même course.

L'organisateur s'assure de la présence de signes distinctifs pour favoriser le travail de l'animateur, mais également la reconnaissance des coureurs M1 et M2 entre eux pendant la course (dossard dans le dos avec inscription M2 par exemple ou dossards de couleurs différentes).

Le classement par équipe peut prendre en compte le résultat de coureurs M1 et/ou M2 d'une même unité sans que cela ne les empêche de concourir à titre individuel dans leur catégorie.

Les concurrents M1 ou M2 peuvent participer au cross long ou au cross court au sein d'une équipe d'unité. Ils ne peuvent alors prétendre au classement individuel de leur catégorie.

2.2.2. Féminines

Une seule course féminine est proposée.

Le nombre limité de concurrentes de la catégorie Mastères Femmes ne justifie pas une course unique. De ce fait, les séniors et les mastères courront sur le même parcours.

L'organisateur s'assure de la présence de signes distinctifs pour favoriser le travail de l'animateur, mais également la reconnaissance des coureuses séniors et mastères entre elles pendant la course (dossard dans le dos avec inscription MF par exemple).

Le classement par équipe pourra prendre en compte le résultat de coureuses séniors et/ou mastères d'une même unité sans que cela ne les empêche de concourir à titre individuel dans leur catégorie.

2.2.3. Relais mixte

Une épreuve de Relais Mixte est organisée lors du CFM.

Les équipes sont composées de 2 femmes et 2 hommes qui parcourent une boucle de 1500 à 2000m.

Les équipes sont composées de coureurs appartenant ou non à la même formation administrative. Si la composition d'équipes par Armée, Direction et Service est à privilégier, des équipes interarmées pourront également prendre part à la course.

L'ordre des départs est pour l'année 2025 : HOMME – FEMME – HOMME – FEMME

3. DISPOSITIONS TECHNIQUES

Les épreuves se déroulent conformément à la réglementation de la fédération française d'athlétisme en ce qui concerne :

- le tracé ;
- le terrain ;
- les contrôles ;
- les aires de départ et d'arrivée ;
- le classement.

Les résultats officialisés par le jury technique feront l'objet d'un affichage mentionnant l'heure d'affichage. Ils seront alors soumis au délai d'appel réglementaire de 30 minutes.

4. CLASSEMENT

4.1 Classements individuels

Sont établis les 6 classements individuels suivants :

- Cross long « seniors masculins » ;
- Cross court « seniors masculins » ;
- Séniore féminines ;
- Mastères féminines ;
- Masters 1 masculins ;
- Masters 2 masculins.

4.2 Classements par équipes

- cross long : addition des places des 3 meilleurs athlètes d'une même unité (équipe de 4 maximum inscrite au départ) ;
- cross court : addition des places des 3 meilleurs athlètes d'une même unité (équipe de 4 maximum inscrite au départ) ;
- cross féminins : addition des places des 3 meilleures athlètes d'une même unité (équipe de 4 maximum inscrite au départ) ;
- cross master masculins : addition des places des 3 meilleurs athlètes d'une même unité (équipe de 4 maximum inscrite au départ).
- Relais mixte.

A l'exception du relais mixte classé au temps, les classements par équipe sont effectués au plus petit nombre de points obtenus en additionnant les places des athlètes classés dans chaque équipe.

EN CAS D'ÉGALITÉ DE POINTS, LES ÉQUIPES DE FORMATION SONT DÉPARTAGÉES PAR LA MEILLEURE PLACE OBTENUE PAR LE DERNIER COUREUR ENTRANT DANS LE CLASSEMENT DE L'ÉQUIPE.
--

4.3.1 Récompenses individuelles

Une médaille (or, argent et bronze) aux trois premiers des catégories (*médailles fournies par le CNSD/DTSM*) :

- Cross long « seniors masculins » ;
- Cross court « seniors masculins » ;
- Séniors féminines ;
- Mastères féminines ;
- Masters 1 masculins ;
- Masters 2 masculins.

4.3.2 Classements par équipes

4.4.1 Cross long

- équipe 1^{ère} : 1 médaille d'or par équipier (4 à charge CNSD/DTSM), 1 coupe (à charge de l'organisateur) ;
- équipe 2^e : 1 médaille d'argent par équipier (4 à charge CNSD/DTSM) ;
- équipe 3^e : 1 médaille de bronze par équipier (4 à charge CNSD/DTSM).

4.4.2 Cross court

- équipe 1^{ère} : 1 médaille d'or par équipier (4 à charge CNSD/DTSM), 1 coupe (à charge de l'organisateur) ;
- équipe 2^e : 1 médaille d'argent par équipier (4 à charge CNSD/DTSM) ;
- équipe 3^e : 1 médaille de bronze par équipier (4 à charge CNSD/DTSM).

4.4.3 Cross féminins

- équipe 1^{ère} : 1 médaille d'or par équipière (4 à charge CNSD/DTSM), 1 coupe (à charge de l'organisateur) ;
- équipe 2^e : 1 médaille d'argent par équipière (4 à charge CNSD/DTSM) ;
- équipe 3^e : 1 médaille de bronze par équipière (4 à charge CNSD/DTSM).

4.4.4 Cross vétérans masculins

- équipe 1^{ère} : 1 médaille d'or par équipier (4 à charge CNSD/DTSM), 1 coupe (à charge de l'organisateur) ;
- équipe 2^e : 1 médaille d'argent par équipier (4 à charge CNSD/DTSM) ;
- équipe 3^e : 1 médaille de bronze par équipier (4 à charge CNSD/DTSM).

4.4.5 Relais mixte

- équipe 1^{re} : 1 médaille d'or par équipier (4 à charge CNSD/DTSM),
- équipe 2^e : 1 médaille d'argent par équipier (4 à charge CNSD/DTSM) ;
- équipe 3^e : 1 médaille de bronze par équipier (4 à charge CNSD/DTSM).

L'organisateur du CFM peut à sa charge distribuer des récompenses (coupes) aux équipes classées 2^e et 3^e.

4.5 Challenge Interarmées

Le challenge Interarmées est attribué par addition des points rapportés par chacune des médailles obtenues à l'exception du Relais Mixte.

Médailles individuelles

- OR : 3 points ;
- ARGENT : 2 points ;

- BRONZE : 1 point.

Médailles individuelles :

- OR : 8 points ;
- ARGENT : 4 points ;
- BRONZE : 2 point.

Exemple CFM 2022



Challenge Interarmées



Médailles individuelles : OR = 3 pts, AG = 2 pts, BR = 1 pt / Médailles par équipe : OR = 8 pts, AG = 4 pts, BR = 2 pts.

	TERRE				GEND				AAE				SSA				MARINE				DGA			
	OR	AG	BR	PTS	OR	AG	BR	PTS	OR	AG	BR	PTS	OR	AG	BR	PTS	OR	AG	BR	PTS	OR	AG	BR	PTS
MASTER 1 H	1	1		8				0				0				0			1	1				0
MASTER 2 H	1	1	1	9				0				0				0				0				0
EQUIPE MASTERS	1	1		12				0			1	2				0				0				0
MASTER FEMMES				0	1	1	1	9				0				0				0				0
SENIOR FEMMES				0		1		3	1			5				0				0			1	1
EQUIPE FEMME				0		1		4				0	1			8				0			1	2
COURT	1			5				0			1	1				0		1		3				0
EQUIPE COURT		1		4				0	1			8				0			1	2				0
LONG		1		3	1			5			1	1				0				0				0
EQUIPE LONG		1		4	1			8				0				0				0			1	2
	45				29				17				8				6				5			

ANNEXE VI

COMPTE RENDU IMMÉDIAT

Budget :

Lignes budgétaires	Budget initial	Budget consacré
101 G1 (matériel, goodies...)		
109 A1 (alimentation & hébergement)		
101 A1 (événementiel)		

Effectifs :

	Global		Air		Terre		Marine		Gendarmerie		Directions et Services	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Effectifs initiaux												
Effectifs Réalisés												

Résultats :

	Armée de Terre	Armée de l'Air et de l'espace	Marine nationale	Gendarmerie nationale	Directions et Services
Classement					

Types	SENIOR	M1	M2
Hommes			
Femmes			
Equipes hommes			
Equipes femmes			

Organisateurs :

Grades, nom, prénom, implications du personnel militaire :

Personnalités civiles et militaires présentes :

Contributions :

Contribution de la collectivité locale :

Contribution du comité régional ou départemental de la fédération :

Autorités :

Inclusion :

challenge	inclusion	découverte

Blessés :

Incidents :

Avis de l'officier représentant l'OGCSM :

Grade, nom et prénom :

Annexes :

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- CICOS
- DPMM/CPM/Section sport
- DRHAA/SDEF
- DRHAT TOURS
- DGGN/POLE RH FORM
- DCSSA
- DCSID
- DSEO
- DGA
- DCSCA
- SGA
- 48RTRS
- CTM Athlétisme, ADC Christophe Simond
- Organisateur du CFM de Cross-country, ADJ Jérémy Lamour.

COPIES :

- CNSD/EM/CSM
- CNSD/EIS/DTSM/D2PSM
- CNSD/CEM/EM/BCOM
- CNSD/EM/BASC/CAF
- DMD 47
- archives.